

2022 – 06 – 08 - 003

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><u>Date de convocation</u> 31 mai 2022</p> <p><u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14</p>	<p style="text-align: center;">L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE 8 JUIN à 19 Heures 00</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel VORGER, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u>: Suzanne BOUVIER; Daniel FOURNIER ; Jean-Christophe GROGNIET ; Géraldine KHAIRY; Samuel LEDANOIS ; Jean-Christophe MARTIN ; Roxane MENGOLI ; Francis MERMIN ; Erika PIANI ; Annie RELIER ; Noël RELIER ; Viviane REY ; Jean-Michel VORGER</p> <p><u>Pouvoir</u>; Maryan KRAWCZAK à Jean-Michel VORGER</p> <p><u>Excusés</u> : Joris BORTOLUZZI</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice. Madame Erika PIANI a été élue secrétaire</p>
---	--

TARIFS REPAS RESTAURANT SCOLAIRE – Année Scolaire 2022-2023

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs des repas au restaurant scolaire à compter de la rentrée 2022.

Monsieur le Maire informe également le conseil que, conformément au décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, les collectivités territoriales peuvent librement fixer le prix des repas servis.

Vu la délibération du 21 juin 2021 fixant le prix du repas scolaire, et considérant qu'il convient de modifier ces tarifs compte tenu de l'augmentation du coût des matières premières et du fonctionnement (avec notamment l'augmentation du coût des fluides), il est proposé à l'Assemblée de réévaluer pour la rentrée de septembre 2022, les tarifs de la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs des repas au restaurant scolaire à compter du 1^{er} AOÛT 2022

- Tarif repas périscolaire - réservation avant le 2^{ème} dimanche, 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle seront pris les repas : 4.30 €
- Tarif repas périscolaire - réservation avant le dimanche, 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle seront pris les repas : 5.10 €
- Réservation de dernière minute (après le dimanche à 20h00) : 10.00 €
- Tarif repas périscolaire Enseignants- réservation avant le dimanche, 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle seront pris les repas : 8.80 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Certifié conforme aux débats
Le Maire,
Jean-Michel VORGER

